



CONFERENCE TECHNIQUE
30 septembre 2010
Auditorium Maison de l'Habitat

16h40 – Dispositif du Contrat de Performance énergétique (CPE)

Sylvain AVRIL, Aduhme

Jean-Michel LEBON, Ville de Montluçon

Jérôme BOISSIER, Ville de Montluçon



Sommaire

- Contexte :
 - La réglementation
 - L'offre de services énergétiques
- Principes
- Etapes
- Périmètres d'intervention
- Le CPE au service d'un projet de maîtrise de l'énergie – Ville de Montluçon



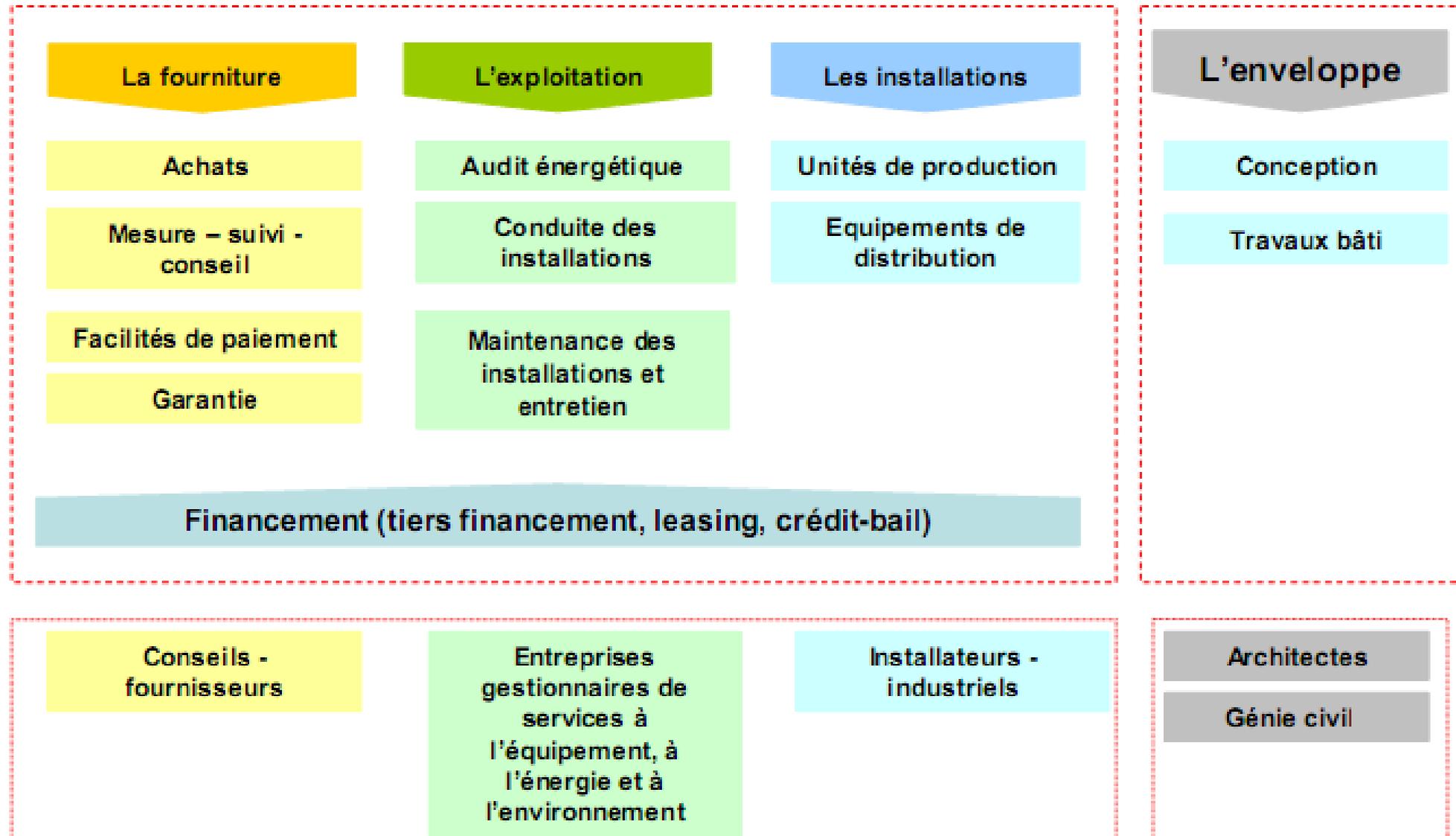
Contrat de performance énergétique

CONTEXTE

Contexte : la réglementation

- Directive européenne 2006/32/CE sur l'efficacité énergétique consommateurs finaux et les services énergétiques
- Lois Grenelle 1 et 2 cite le CPE comme :
 - Un outil pour réaliser les travaux de rénovation en matière d'économie d'énergie pour les bâtiments publics et les copropriétés

Contexte : l'offre de services énergétiques





Contrat de performance énergétique

PRINCIPE



Principe

- Les investissements décidés par la collectivité sont payés en tout ou partie par les économies d'énergie réalisées grâce à ces investissements



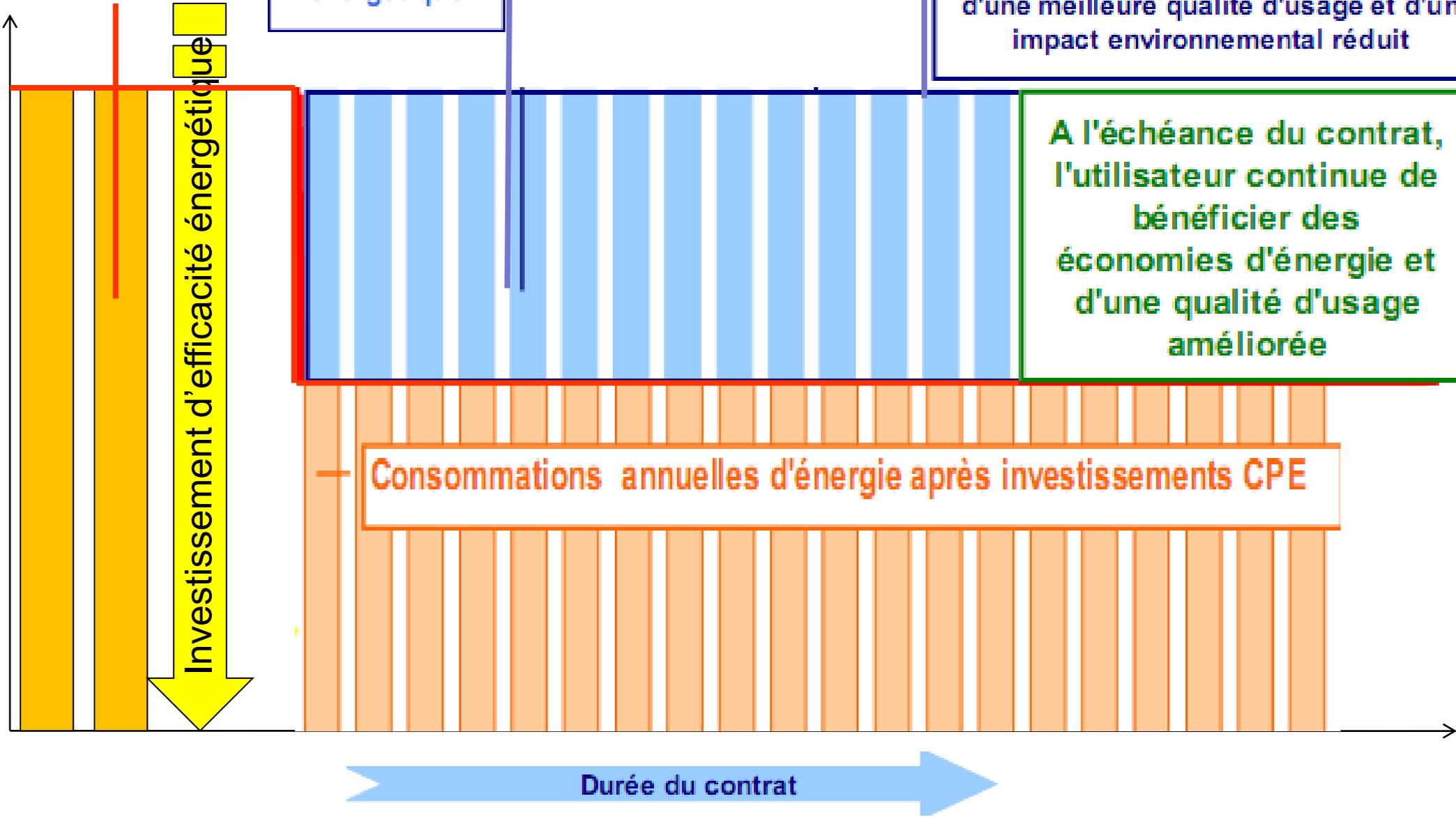
Principe

Consommations annuelle d'énergie avant CPE

Annuité de l'investissement d'efficacité énergétique

Les économies annuelles sur les consommations d'énergie remboursent l'annuité d'investissement (Etudes, travaux, Me d'exécution, frais financiers, rémunération de l'opérateur) sur la durée du contrat, l'utilisateur bénéficie aussi d'une meilleure qualité d'usage et d'un impact environnemental réduit

A l'échéance du contrat, l'utilisateur continue de bénéficier des économies d'énergie et d'une qualité d'usage améliorée





Principe

- Le CPE est un contrat caractérisé par :
 - Des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique vérifiables et mesurables
 - Une garantie de résultats apportée par un prestataire unique (société des services énergétiques) sur l'amélioration de l'efficacité énergétique



Contrat de performance énergétique

ETAPES



Etapes

Etudes préparatoires

(Etat des lieux, objectifs et leur horizon de temps, schéma directeur énergie, programme pluriannuel d'investissement, ...)

Lancement et programmation du CPE

(préprogramme, évaluation préalable, programme fonctionnel, consultation, études de détail, dialogue compétitif)

Contractualisation

(contrat, installation, réception des travaux)

Mise en œuvre du CPE

(Suivi des consommations, calcul des économies, revues de contrat, adaptations,...)



Contrat de performance énergétique

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Périmètre d'intervention

- Gestion des équipements énergétiques
 - Rénovation des chaufferies – régulation, sensibilisation des utilisateurs – associée à un contrat d'exploitation avec intéressement
- Rénovation énergétique totale ou partielle de bâtiment
 - Contrat plus complexe en matière de garantie et de montages juridiques, contrats plus longs
 - Exemple de la Ville de Montluçon

Contrat de performance énergétique

LE CPE AU SERVICE D'UN PROJET DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE



Le CPE au service d'un projet de maîtrise de l'énergie

Retour d'expérience

- Ville de Montluçon :



- Jean-Michel LEBON, adjoint au maire,
Travaux Aménagement urbain
- Jérôme BOISSIER, resp du département des
bâtiments communaux



Le CPE au service d'un projet de maîtrise de l'énergie

- Faire au préalable un état des lieux et caractériser une situation de référence
 - Quel est l'état de santé des bâtiments et des installations énergétiques: rendement, durée de vie restante, énergie utilisée, conformité réglementaire, isolation thermique
 - Outils d'aide à la décision de l'ADEME
 - Conseil en Energie Partagé : Aduhme/ADEME



Le CPE au service d'un projet de maîtrise de l'énergie

- Le prestataire doit être responsable de la conception et de la mise en œuvre pour garantir les résultats
- Pour atteindre durablement les objectifs annoncés, il faut tenir compte de l'usage et des comportements des occupants dans la performance énergétique



Le CPE au service d'un projet de maîtrise de l'énergie

- Sur la durée du contrat, comment appréhender l'évolution de l'usage des bâtiments ?
- Quel partage optimal des responsabilités entre utilisateur et prestataire ?
- Comment concilier contrat de performance énergétique et programme pluriannuel d'investissement de l'utilisateur ?



Le CPE au service d'un projet de maîtrise de l'énergie

- Il faut également pouvoir mesurer et contrôler la performance, c'est-à-dire les économies :
 - Or, seules les consommations sont mesurables. Les économies doivent donc être recalculées chaque année en fonction du contexte (rigueur climatique, usage, dérive des comportements, modifications acceptées).
 - D'où un système de mesure des performances à dimensionner à un juste niveau dans une approche coût-efficacité



Merci de votre attention

